

Annexe A9

Les bases juridiques

A9-1 : Règlement (UE) N° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis

A9-1-1 : Règlement (UE) N° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis, (volet «Les jeunes diplômés sans expérience »sauf pour les secteurs pêche, aquaculture et agriculture)

A9-1-2 : Règlement (UE) N° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis, (le volet 4)

A9-2 : Règlement (UE) n°651/2014 déclarant certaines catégories d'aides comptables avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité

A9-3 : Régime cadre exempté de notification N° SA.39252 relatif aux aides à finalité régionale (AFR)

A9-4 : Régime cadre exempté de notification N° SA.40390 relatif aux aides en faveur de l'accès des PME au financement pour la période 2014-2020

A9-5 : Régime cadre exempté de notification N° SA.40208 relatif aux aides en faveur de l'emploi des travailleurs défavorisés et des travailleurs handicapés pour la période 2014-2020

A9-6 : Régime cadre exempté de notification N° SA.40453 relatif aux aides en faveur des PME pour la période 2014-2020

A9-7 : Lignes directrices concernant les aides d'Etat au sauvetage et à la restructuration d'entreprises en difficulté autres que les établissements financiers 2014/C 249/1 du 31/07/2014

A9-8 : Aide d'Etat SA 41259 (2015/N) – France Régime d'aide notifié à la Commission européenne relatifs aux aides au sauvetage à la restructuration pour les PME en difficulté

A9-9 : Régime NN 120/90 relatif aux opérations collectives

A9-10 : Règlement n° 40253

A9-11 : Règlements n° 40391